



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 12 MAI 2026 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES, MAIRESSES ET REPRÉSENTANTE SUIVANTS :

MESDAMES

- MARYSE BERNARD, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- GABRIELLE BRISEBOIS, Ville de Montmagny
- CHANTAL GODIN, municipalité de Berthier-sur-Mer
- SYLVIE LAPOINTE, municipalité de Lac-Frontière
- GLADYS MERCIER, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- CHRISTINE TALBOT, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- GUY BOIVIN, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- CLAUDE DUMAS, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- ÉRIC GERVAIS-DESPRÉS, municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- DANIEL MERCIER, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- ALAIN ROBERT, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MAX-LAURENT VIDAL, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHANTAL CÔTÉ, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Madame la Préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 12 mai 2026 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Séance du 14 avril 2026
 - 3.2 Suivi : Logiciel de préparation et de gestion des séances du Conseil – Présentation aux membres du Conseil et aux DG
4. RENCONTRES
 - 4.1 MAI 2026 :
 - MAMH (15 h à 16 h) : Présentation du FRR – Volet 4 Coopération
 - Mme Cynthia Lavoie, directrice, CECM (16 h à 16 h 30)
 - M. Carl Provencher, évaluateur signataire des rôles, FQM (16 h 30 à 17 h 30)
 - 4.2 JUIN 2026 :
 - MAMH (15 h à 16 h 30) : Présentation Rôles et responsabilités d'une MRC
 - CSSCS (16 h 30 à 17 h 15)

2026-05-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- Mme Isabelle Normand, MRC (17 h 15 à 18 h) : Gestion des médias

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

- 5.1 Administration
 - 5.1.1 Centre d'archives de Bellechasse - Résolution d'autorisation auprès de la BAnQ
- 5.2 Complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.2.1 Entrée en vigueur du Règlement d'emprunt N° 2026-126 décrétant une dépense n'excédant pas 7 825 000 \$ et un emprunt du même montant pour la contribution à la construction du projet de Complexe culturel et sportif du CSSCS
 - 5.2.2 Volet culturel – Prochaines étapes
 - 5.2.3 Ententes - État de situation
- 5.3 Fonds régions et ruralité – FRR 2
 - 5.3.1 Étude de CPE au CHSLD de Saint-Fabien-de-Panet
 - 5.3.2 Assistance – Projets en Habitation
- 5.4 Sécurité publique
 - 5.4.1 Sécurité incendie
 - 5.4.2 Sécurité incendie - MEC
- 5.5 Ressources humaines
- 5.6 Restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et pertes économiques au Québec
- 5.7 Assurances MRC - Renouvellement
- 5.8 MADA - Plan d'action
- 5.9 Maison des aînés (MDA) - Résolution
- 5.10 Rencontre avec le nouveau PDG du CISSS de Chaudière-Appalaches
- 5.11 Appel d'intérêt pour l'acquisition d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) communautaire
- 5.12 CSSCS- Plan triennal et École de Sainte-Apolline
- 5.13 PAC- MIFI
 - 5.13.1 Dépôt du plan d'action
 - 5.13.2 Dépôt de la demande d'aide financière
- 5.14 Fonds local d'investissement (FLI)
 - 5.14.1 Politique d'investissement à jour
 - 5.14.2 Avenant no 1 à la convention de subvention entente MEI – Réseau accès PME

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.1.1 Ville de Montmagny – Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 afin d'amender la liste des matériaux de revêtement interdits dans le but d'autoriser les bâtiments accessoires de type dôme pour certains usages
 - 6.1.2 Ville de Montmagny – Projet de règlement modifiant le Règlement de construction N° 1300 afin de retirer l'article 4.2.2.1 sur les matériaux de revêtement extérieur autorisés
 - 6.1.3 Municipalité de Berthier-sur-Mer – Règlement N° 372 modifiant le règlement N° 360 relatif à la démolition d'immeubles
 - 6.1.4 Municipalité de Berthier-sur Mer – Règlement N° 373 relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements
 - 6.1.5 Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire – Règlement N° 2026-04 modifiant le règlement de zonage N° 90-01
 - 6.1.6 Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire – Règlement N° 2026-05 relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.1.7 Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues – Règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements
- 6.1.8 Municipalité de Lac-Frontière – Règlement N° 26-03 relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements
- 6.1.9 Municipalité de Cap-Saint-Ignace – Règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements
- 6.1.10 Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy – Règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements
- 6.1.11 Autres avis de conformité
- 6.2 Agroalimentaire
 - 6.2.1 Atelier agricole
 - 6.2.2 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- 6.3 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.3.1 Soutien aux projets – FRR – Volet 4
 - 6.3.1.1 Vitalisation – L'Atelier agricole – Catalyseur de nouveaux liens sur le territoire
 - 6.3.1.2 Vitalisation – Le Repaire du Castor
 - 6.3.1.3 Vitalisation – Les Labos du Country
- 6.4 Transport collectif
 - 6.4.1 Convention d'aide financière - Transport collectif pour les aînés
- 6.5 Réseau de véhicules hors route
 - 6.5.1 Parc linéaire Monk – Occupation de l'emprise
 - 6.5.2 Visite de l'emprise à Sainte-Euphémie
- 6.6 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 6.6.1 Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales
 - 6.6.2 Schéma d'aménagement et de développement
- 6.7 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
- 6.8 Entretien de cours d'eau
 - 6.8.1 Entretien d'une section de la branche 1 du cours d'eau Théberge située à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 - 6.8.2 Entretien d'une section d'une branche sans nom du cours d'eau Pelletier située à Cap-Saint-Ignace
- 6.9 Projets régionaux
 - 6.9.1 Projets éoliens
 - 6.9.1.1 Saint-Paul-de-Montminy
 - 6.9.1.2 Forêt Domaniale
 - 6.9.1.3 Alliance de l'énergie de l'Est
 - 6.9.2 Bilan et lancement de la saison touristique
 - 6.9.3 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 6.9.3.1 Nouveau projet d'intervention ciblée
 - 6.9.3.2 Annulation du projet d'intervention ciblée N° 0330-2025-01 « Réfection du chemin N° 13 »
 - 6.9.3.3 Modification au projet N° 4000-2020-01 « Inventaire du potentiel acéricole harmonisé pour les UA 035-71 et 034-51 »
 - 6.9.4 Autres projets
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Réponse de l'équipe de M. Andrés Fontecilla – Appui aux demandes de l'UMQ quant à l'abolition du PEQ et les restrictions au PTET
 - 7.2 Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny – Tournée des Vainqueurs 2026
 - 7.3 Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud – Demande d'appui – Société d'habitation du Québec – Demande de remise



No de résolution
ou annotation

2026-05-02

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

en place de l'aide financière dans le cadre du programme « Petits établissements accessibles (PEA) »

8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'avril 2026
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 9 mai 2026
 - 8.3 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2025 (dépôt aux vérificateurs)
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Radon
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

3.2 SUIVI : LOGICIEL DE PRÉPARATION ET DE GESTION DES SÉANCES DU CONSEIL – PRÉSENTATION AUX MEMBRES DU CONSEIL ET AUX DG

Un rappel que la rencontre de présentation aura lieu le mardi 19 mai à 15 h 30 en ligne, d'une durée approximative de 1 h 30. Les maires et DG ont été invités, mais ils peuvent transférer l'invitation au personnel administratif et aux autres membres de leur conseil municipal.

4. RENCONTRES

4.1 MAI 2026

- MAMH (15 h à 16 h) : Présentation du FRR – Volet 4 Coopération
- Mme Cynthia Lavoie, directrice, CECM (16 h à 16 h 30)
- M. Carl Provencher, évaluateur signataire des rôles, FQM (16 h 30 à 17 h 30)

4.2 JUIN 2026

- MAMH (15 h à 16 h 30) : Présentation Rôles et responsabilités d'une MRC
- CSSCS (16 h 30 à 17 h 15)
- Mme Isabelle Normand, MRC (17 h 15 à 18 h) : Gestion des médias

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ADMINISTRATION

5.1.1 Centre d'archives de Bellechasse - Résolution d'autorisation auprès de la BANQ

- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Philippe Arseneau à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAHQ).

ADOPTÉ

5.2 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.2.1 Entrée en vigueur du Règlement d'emprunt N° 2026-126 décrétant une dépense n'excédant pas 7 825 000 \$ et un emprunt du même montant pour la contribution à la construction du projet de Complexe culturel et sportif du CSSCS

Deux éléments d'information :

- 1) Le règlement d'emprunt de la MRC a été approuvé par le ministre des Affaires municipales.
- 2) Le CSSCS (Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud) a procédé à l'ouverture des soumissions le 5 mai dernier à 10 h. Trois soumissionnaires ont déposé une soumission et le contrat a été octroyé tel que publié par l'OIE BLANCHE ci-dessous lors d'une séance extraordinaire [1 CA-CSSCS 2026-05-05 ODJ. Projet.pdf](#) :

DOSSIER DES COMMANDITES

Une rencontre du comité de travail a eu lieu mardi le 12 mai. Le comité de pilotage sera réuni pour validation et référencement. La levée de fonds devrait avoir lieu à l'automne.

5.2.2 Volet culturel – Prochaines étapes

Actuellement, tout est attaché au niveau administratif et financier. Les ADLS et le milieu travaillent à s'assurer que le projet obtienne le décret annoncé en août 2024.

5.2.3 Ententes – État de situation

Une rencontre avec Promutuel a eu lieu (avec la préfet et la directrice générale de la MRC). Nous sommes à faire certaines validations fiscales en

2026-05-03



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

lien avec cette entente à finaliser à la suite du 1^{er} versement de 750 000 \$.
À SUIVRE!

L'entente avec Desjardins sera mise à jour également dès que l'entente avec Promutuel sera finalisée.

5.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – FRR 2

5.3.1 Étude de CPE au CHSLD de Saint-Fabien-de-Panet

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est un partenaire de premier plan dans le développement des services de garde sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que, malgré le développement des services de garde récents tels le CPE à St-François-de-la-Rivière-du-Sud et quatre services de garde en communauté, les besoins en service de garde demeurent présents;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, le CPE Les Coquins, le CISSS de Chaudière-Appalaches et la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet ont allié leurs efforts pour développer un projet de CPE dans les locaux excédentaires du CHSLD de Saint-Fabien-de-Panet;
- CONSIDÉRANT que le projet de CPE permettrait de répondre aux besoins en service de garde des familles du Sud du territoire, en plus de favoriser l'attractivité de personnel de la santé au CHSLD et au CLSC de Saint-Fabien-de-Panet et d'offrir un service de garde éducatif de qualité et pérenne;
- CONSIDÉRANT que des services professionnels en architecture sont requis pour valider la faisabilité du projet et en établir les coûts et qu'une offre de service de l'entreprise Atelier D a été reçue;

2026-05-04

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 5 030,16 \$, provenant du FRR – Volet 2 – Fonds général - Priorité no 5, pour soutenir les services professionnels en architecture tels que définis dans l'offre de service de l'entreprise Atelier D.

ADOPTÉ

5.3.2 Assistance – Projets en Habitation

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny travaille à voir rapidement se réaliser des projets en habitation sur son territoire;
- CONSIDÉRANT l'offre d'accompagnement de l'organisme Coop Carbone [Coop Carbone Expertise bâtiment - Coop Carbone](#) ;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny fait face à un enjeu majeur et structurant en matière d'accès au logement, et que la rareté de logements diversifiés, accessibles et abordables compromet directement l'occupation dynamique du territoire, la capacité d'accueil de nouvelles populations et la pérennité de nos communautés;
- CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités et organismes du territoire ont identifié des opportunités concrètes de développement résidentiel, permettant de répondre à des besoins ciblés en habitation, notamment en matière de logements adaptés, sociaux ou abordables, et ce, dans une perspective de maintien et d'attraction des populations, de soutien



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

à la vitalité économique locale, de réponse aux besoins de main-d'œuvre et de rétention des jeunes ménages;

- CONSIDÉRANT que ces initiatives s'inscrivent dans une vision concertée de développement territorial visant à renforcer les noyaux villageois, à optimiser l'utilisation du cadre bâti existant et des sites stratégiques, et à assurer le maintien et le développement des services de proximité, contribuant ainsi à la qualité de vie, à l'attractivité résidentielle et à la vitalité socioéconomique durable du territoire;
- CONSIDÉRANT que cinq projets structurants ont été identifiés à l'échelle régionale, reflétant la diversité des réalités territoriales et des besoins en habitation, et visant à répondre de manière concrète et adaptée aux enjeux locaux, soit :
 - **Sainte-Lucie-de-Beauregard** : requalification de l'ancienne école en projet résidentiel;
 - **Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud** : exploration de la conversion de l'école en logements adaptés, permettant de répondre aux besoins d'une clientèle spécifique tout en redonnant une vocation durable à un immeuble institutionnel;
 - **Sainte-Apolline-de-Patton** : exploration d'un développement d'un immeuble multilogement dans un secteur stratégique du cœur villageois;
 - **L'Isle-aux-Grues** : exploration de solutions innovantes en habitation dans un contexte insulaire et agricole;
 - **Office d'habitation Montmagny-Bellechasse (rue Côté, Montmagny)** : 6 développements potentiels d'un projet de logements sociaux, visant à répondre à des besoins importants en habitation abordable sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que ces projets, bien que distincts, s'inscrivent dans une approche concertée et complémentaire à l'échelle de la MRC, permettant de mutualiser les expertises, d'optimiser les ressources et de maximiser les retombées structurantes pour l'ensemble du territoire;
- CONSIDÉRANT que le coût total estimé pour la réalisation de ces mandats à l'échelle régionale s'élève à 55 000 \$, plus les taxes, représentant un investissement stratégique permettant de structurer des projets porteurs et de positionner favorablement le territoire dans la recherche de financements subséquents;
- CONSIDÉRANT que l'organisme **Coop Carbone** propose de contribuer financièrement au projet, agissant ainsi comme levier financier et réduisant la contribution nette requise de la MRC;
- CONSIDÉRANT que cette démarche constitue une étape déterminante permettant de passer de l'intention à des projets concrets, viables et réalisables, adaptés aux réalités du territoire rural et aux capacités des milieux;

2026-05-05

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte l'offre de service de Coop Carbone pour de l'accompagnement pour les projets en Habitation sur son territoire au montant de 55 000 \$, plus les taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le FRR – Volet 2 de la MRC Priorité no 5.

ADOPTÉ



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution
ou annotation



mentionnés dans la rubrique de révision du SCR. Nous lui avons également mentionné la demande du comité de sécurité incendie afin d'avoir des rencontres. À ce titre nous allons faire la demande officielle au ministère. Elle nous a sensibilisés au fait que les nouveaux éléments qui seront mis en place d'ici l'an prochain sont des éléments majeurs qui nécessiteront assurément une nouvelle révision du schéma de couverture de risque une fois en place. Ceci apporte une réflexion sur lequel nous devons nous pencher. Car une fois adopté, ce qui pourrait être fait à la fin 2026. Une nouvelle révision dans les premiers mois de 2027 qui comprend tout le processus de l'exercice devra être recommencée. C'est pour cette raison qu'il est important de bien informer l'ensemble des acteurs à tous les paliers de notre MRC afin de pouvoir prendre des décisions collectives unanimes et efficaces.

Rapport annuel régional 2024-2025

La rédaction du rapport annuel régional conforme aux besoins du MSP est en cours. Les municipalités ont jusqu'au 8 mai 2026 pour déposer les informations nécessaires à Émilie-Julie Lachance. Lorsque ce rapport sera achevé il sera présenté aux municipalités accompagnées d'un modèle de résolution qui devra être adopté afin d'en faire un dépôt au MSI. Considérant l'ensemble des dossiers en cours, nous avons dépassé la date butoir du 31 mars pour le dépôt. Lors de la rencontre avec notre conseillère, nous l'avons avisé de la situation. Elle nous a indiqué de nous faire parvenir le rapport et les résolutions lorsqu'elles seront prêtes sans plus de formalité.



5.4.2 Sécurité incendie - MEC



Plan de travail – Vision MEC service

Issu des séances des conseils municipaux des municipalités du mois d'avril. Nous vous informons que l'ensemble des municipalités a adopté à l'unanimité la délégation de compétences de son service de sécurité incendie au service de sécurité incendie de la ville de Montmagny. Le dépôt de la demande d'aide financière a été effectué par la ville dans les temps prescrits par le programme. Le dénouement de cette fusion se concrétisera par la mise en place d'une seule structure opérationnelle en 2027. D'ici là, un plan de communication sera établi régionalement entre le MRC et le service de sécurité incendie Montmagny afin d'informer la population et l'ensemble des parties intéressées de la situation.





No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny



Sécurité civile (pour les municipalités membres du PMSCC)

Le 23 avril dernier a eu lieu à la MRC une présentation de bilan des premières années de mise en œuvre de notre plan municipal de sécurité civile en commun pour les municipalités membres. Lors de cette rencontre, il y a également eu une présentation de Madame Audrée Soucy, notre conseillère en sécurité civile au MSI. Cette dernière a présenté les obligations et les orientations en matière de sécurité civile attendues des municipalités et des autorités régionales. Seulement 9 municipalités sur les 11 membres se sont présentées à la rencontre. En conclusion il a été nommé les prochaines étapes de 2026 qui sont; est-ce que nous poursuivons la collaboration? Si oui, la mise en place d'ententes pour officialiser la collaboration actuelle. La mise à jour du PMSCC qui comprend la formation des acteurs et la tenue d'exercice. À ce chapitre, le volet 3 du Fonds régional et ruralité présentée le 29 avril 2026 pourrait être une opportunité à cet égard.

Sources : Charles Gauthier – 6 mai 2026



2026-05-06

5.5 RESSOURCES HUMAINES

- CONSIDÉRANT le processus de recrutement pour un poste de responsable des permis et conseiller en urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC procède à l'embauche de M. Guillaume Pelletier, au poste de responsable des permis et conseiller en urbanisme conformément aux conditions intervenues entre les parties pour une entrée en fonction le 1^{er} juin 2026.

ADOPTÉ

5.6 RESTRICTIONS AU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET) ET PERTES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC

- CONSIDÉRANT que le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) constitue un levier essentiel au maintien et au développement de la vitalité économique et de l'offre de service dans l'ensemble des régions du Québec;
- CONSIDÉRANT que les restrictions imposées au PTET depuis 2024 affectent directement la capacité des entreprises à maintenir leurs activités;
- CONSIDÉRANT qu'un sondage de la Fédération des chambres de commerce du Québec, mené auprès de 346 entreprises de toutes les régions du Québec et rendu public en janvier 2026, témoigne des perspectives sombres découlant des restrictions au PTET pour les entreprises et les régions où elles se trouvent :
 - L'impact financier moyen par entreprise, jusqu'en janvier 2026, représente une perte de 531 000 \$, soit 6,5 % du chiffre d'affaires en moyenne;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- L'impact financier moyen par entreprise, projeté pour les deux prochaines années, est estimé à 2,2 M\$, soit 12,7 % du chiffre d'affaires en moyenne;
 - 35 % des répondants estiment que la survie de leur entreprise est à risque en raison des restrictions;
 - 72 % des répondants estiment que leur région est difficilement viable (53 %) ou pas du tout viable (19 %) économiquement en raison de la diminution de l'immigration permanente et temporaire;
- CONSIDÉRANT que cette baisse du chiffre d'affaires s'explique par les conséquences concrètes de la réduction de la main-d'œuvre, les entreprises sondées décrivent ainsi l'impact opérationnel des restrictions au PTET sur leurs activités :
- 36 % ont refusé ou annulé des contrats;
 - 32 % ont abandonné des projets d'investissement;
 - 32 % ont réduit leur production;
- CONSIDÉRANT qu'un sondage Léger – Union des municipalités du Québec de février 2026 révèle que 83 % de la population québécoise estime que les personnes immigrantes déjà en emploi et bien établies devraient pouvoir demeurer au Québec;
- CONSIDÉRANT que ce même sondage indique que 77 % de la population souhaite que le gouvernement du Canada facilite le renouvellement des permis de travail temporaires des travailleuses et travailleurs déjà établis;
- CONSIDÉRANT que l'annonce du 13 mars 2026 du gouvernement du Canada concernant le PTET est un pas en avant, mais demeure insuffisante parce qu'elle est temporaire et exclut *de facto* toutes les régions métropolitaines de recensement;
- CONSIDÉRANT que pour bâtir une économie canadienne forte, les spécificités du Québec doivent trouver écho dans le PTET;

2026-05-07

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande au gouvernement du Canada d'adapter les règles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), de même que les mesures temporaires qui y sont associées, aux réalités économiques et du marché du travail vécues dans l'ensemble des régions du Québec;

QUE ces adaptations visent à soutenir la vitalité économique, les services et la capacité de développement des municipalités et des MRC, conformément aux demandes mises de l'avant par l'Union des municipalités du Québec, soit :

- Rétablir la durée maximale d'emploi à deux ans pour les postes à bas salaire;
- Revenir à une limite de 20 % de travailleurs étrangers temporaires dans les postes à bas salaire, indépendamment du secteur d'activité et de la durée du contrat;
- Élargir le processus de traitement simplifié;
- Ajuster le seuil déterminant le volet des postes à haut salaire en fonction du salaire médian du Québec;
- Lever la suspension du traitement des évaluations de l'impact sur le marché du travail (EIMT) dans les régions visées par des restrictions;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- Ne pas utiliser le concept de région métropolitaine de recensement dans l'établissement des règles du PTET et des mesures temporaires qui y sont associées;
- Assouplir les règles encadrant les permis de travail ouverts pour les membres de la famille des travailleurs étrangers temporaires;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Le très honorable Mark Carney, premier ministre du Canada et chef du Parti libéral du Canada;
- L'honorable Pierre Poilievre, chef de l'opposition officielle et chef du Parti conservateur du Canada;
- Monsieur Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois;
- Monsieur Avi Lewis, chef du Nouveau parti démocratique du Canada;
- Madame Elizabeth May, cheffe du Parti vert du Canada;
- Monsieur Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud;
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉ

5.7 ASSURANCES MRC – RENOUELEMENT

La TREMCA a été avisée que la MRC ne souhaitait plus avoir la TREMCA comme assurée compte tenu que l'organisme doit être autonome au niveau de sa gouvernance. L'organisme va prendre le temps de solutionner ce dossier et de nous aviser afin que l'on avise notre assureur.

Au niveau de l'assurance des bâtiments de la MRC et de la règle proportionnelle, il est recommandé d'obtenir une évaluation à jour de la valeur.

- CONSIDÉRANT la soumission obtenue en lien avec la valeur assurable des bâtiments appartenant à la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC fasse réaliser l'inspection de ses 2 bâtiments par SPE VALEUR ASSURABLE pour la somme de 2 130 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

5.8 MADA – PLAN D'ACTION

Le plan d'action de la MRC, élaboré à la suite des plans des municipalités locales et de l'analyse par un comité régional, a été remis aux membres du Conseil. Le lancement de la nouvelle politique MADA 3 est prévu à la fin de mai ou au début de juin.

- CONSIDÉRANT le plan d'action de la MRC réalisé par un comité de travail;
- CONSIDÉRANT également que ce comité s'est inspiré des constats faits dans les municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE LAPOINTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2026-05-08

2026-05-09



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le Conseil de la MRC adopte son plan d'action MADA dans le cadre de la nouvelle Politique MADA qui sera lancée sous peu.

ADOPTÉ

5.9 MAISON DES ÂÎNÉS (MDA) - RÉSOLUTION

- CONSIDÉRANT que les infrastructures actuelles du CHSLD de Montmagny sont parmi les plus désuètes au Québec, ne répondant plus aux standards contemporains de sécurité et de qualité;
- CONSIDÉRANT que l'état avancé de vétusté du bâtiment empêche toute mise à niveau pour respecter les normes d'un bâtiment de ce type de vocation, notamment les normes de sécurité incendie, exposant ainsi les résidents à des risques importants qui peuvent avoir des conséquences extrêmement graves;
- CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que des personnes âgées en perte d'autonomie, qui contribuent financièrement comme tous les usagers du réseau, doivent vivre dans des conditions inférieures à celles offertes ailleurs dans la province;
- CONSIDÉRANT que le vieillissement accéléré de la population dans les MRC de Montmagny et de L'Islet accentue la pression sur les services de soins de longue durée, dans un contexte où l'âge médian dépasse la moyenne régionale et provinciale;
- CONSIDÉRANT que le projet de construction d'une nouvelle installation d'hébergement à Montmagny figure depuis près de deux décennies parmi les priorités du CISSS de Chaudière-Appalaches, sans avoir encore vu le jour;
- CONSIDÉRANT qu'un projet structurant de type Maison des aînés a été soumis et analysé par le Conseil du trésor du gouvernement du Québec en décembre 2024, démontrant un haut niveau de faisabilité et des plans complets pour commencer la construction;
- CONSIDÉRANT que les besoins criants en hébergement pour personnes en grande perte d'autonomie dans le secteur de Montmagny ne peuvent plus être ignorés et qu'ils causent une diminution de la fluidité hospitalière parce que des usagers demeurent à l'hôpital faute de place adaptée dans la région;
- CONSIDÉRANT que les compressions budgétaires au sein du Plan québécois des infrastructures (PQI), notamment dans le portefeuille de la santé, compromettent la réalisation de projets pourtant essentiels pour la qualité de vie des populations vulnérables;

2026-05-10

IL EST PROPOSÉ PAR MME GABRIELLE BRISEBOIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny réaffirme son appui total et indéfectible à la construction d'une nouvelle Maison des aînés destinée à remplacer le CHSLD actuel, dans le respect du projet initialement présenté;

QUE ce projet essentiel ne fasse l'objet d'aucune réduction budgétaire en ce qui concerne le nombre de places prévues;

QUE la MRC de Montmagny insiste pour que les travaux débutent sans délai, en raison de l'urgence liée à la sécurité des résidents, de la vétusté du bâtiment actuel et de la pression grandissante sur les ressources locales;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny exprime son inquiétude face aux risques liés au maintien du CHSLD actuel en fonction, considérant son état avancé de vétusté et son inadéquation aux normes de sécurité incendie, et rappelle qu'il est de la responsabilité collective d'agir en amont pour éviter qu'un drame comparable à celui survenu à L'Isle-Verte ne vienne marquer notre communauté;

QUE la MRC de Montmagny en appelle directement à la responsabilité du gouvernement du Québec afin qu'il réévalue personnellement la pertinence de ce projet dans une région où les besoins sont réels, urgents et bien documentés;

QUE la présente résolution soit transmise à la première ministre du Québec, Mme Christine Fréchette, au député de la Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest, à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Sonia Bélanger, au Secrétariat du Conseil du trésor, ainsi qu'à M. Marco Bélanger, nouveau président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ

5.10 RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU PDG DU CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

À la suite de la nomination de M. Marco Bélanger, nouveau président-directeur général du CISSS-CA, une lettre de félicitations lui a été acheminée ainsi qu'une invitation à venir rencontrer le Conseil de la MRC.

Il a accepté cette invitation pour la séance de travail du 8 septembre prochain.

5.11 APPEL D'INTÉRÊT POUR L'ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ (DEA) COMMUNAUTAIRE

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS OBTENUES DU CISSS-CA :

« Sachez que le présent exercice vise principalement les municipalités pour lesquelles nous n'avons pas été en mesure de répondre favorablement lors de la distribution tenue en août 2025.

À cet effet, sachez que l'an dernier, deux (2) appareils ont été attribués à la MRC de Montmagny. Les emplacements ciblés étaient les suivants :

- Le bureau municipal de Saint-Just-de-Bretenière;
- La Caisse Desjardins de Saint-Fabien-de-Panet.

À ce moment, les municipalités suivantes n'ont pas été retenues :

- Sainte-Lucie;
- Lac-Frontière;
- Sainte-Euphémie;
- Montmagny.

Nous demeurerons donc attentifs à votre retour quant aux besoins et aux choix d'options pour ces dernières. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de nous identifier l'endroit prévu pour l'installation du DEA, ainsi que les coordonnées de la personne responsable de la réception.

Par ailleurs, les municipalités n'ayant pas manifesté leur intérêt lors de notre premier appel d'intérêt en 2024 ne sont pas ciblées pour le moment. Elles pourront toutefois se manifester lors d'un prochain appel d'intérêt.

Espérant le tout à votre convenance.

Sincères salutations »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que l'Édifice Amable-Bélanger accueille annuellement plusieurs réunions (et participants à ces réunions) et également plusieurs employés (± 100 employés de la MRC et des employés de divers organismes locataires);
- CONSIDÉRANT que le comité « Santé et sécurité » de la MRC a identifié qu'un tel outil serait bénéfique pour la sécurité des gens qui fréquentent l'édifice;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande d'obtenir un défibrillateur dans l'Édifice Amable-Bélanger auprès du CISSS-CA;

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande d'équipements pour les 8 endroits suivants :

- Les 4 identifiés ayant été refusés :
Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Montmagny);
- Ajout de 4 demandes additionnelles (les 4 autres lieux suivants) :
Édifice de la MRC, Cap St-Ignace, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Paul-de-Montminy.

ADOPTÉ

5.12 CSSCS - PLAN TRIENNAL ET ÉCOLE DE SAINTE-APOLLINE

Le Plan triennal adopté par le CSSCS a été déposé aux membres du Conseil.

La direction du CSSCS viendra rencontrer les membres du Conseil en juin prochain.

5.13 PAC – MIFI

5.13.1 Dépôt du plan d'action

- CONSIDÉRANT l'aide financière du MIFI, dans le cadre du PAC (2026-2029), pour la réalisation d'un nouveau plan d'action en immigration;
- CONSIDÉRANT que ce plan a été réalisé par la participation d'un comité « immigration »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte ce plan d'action en immigration et que ce dernier soit déposé dans le cadre du programme PAC.

ADOPTÉ

5.13.2 Dépôt de la demande d'aide financière

- CONSIDÉRANT qu'à la suite du Plan d'action (2026-2029) adopté, la MRC souhaite pouvoir mettre en oeuvre ledit plan d'action;
- CONSIDÉRANT le nouveau programme d'aide financière du MIFI à cet effet;

2026-05-11

2026-05-12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le projet proposé est de 420 000 \$, soit une demande d'aide financière au MIFI de 315 000 \$ et une contribution de la MRC de 105 000 \$;

2026-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le dépôt d'une aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

QUE la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, soit autorisée à déposer la demande d'aide financière et à signer tout autre document à cet effet;

QUE la MRC utilise le FRR - Volet 2 pour sa contribution de 105 000 \$.

ADOPTÉ

5.14 FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

5.14.1 Politique d'investissement à jour

- CONSIDÉRANT que la Politique d'investissement du FLI doit être mise à jour;

2026-05-14

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE TALBOT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte la nouvelle Politique d'investissement du Fonds Local d'investissement (FLI).

ADOPTÉ

5.14.2 Avenant 1 à la Convention de subvention entente MEI – Réseau accès PME

- CONSIDÉRANT l'avenant no 1 pour le Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des PME;

2026-05-15

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la préfet, Mme Chantal Côté, à signer l'avenant no 1 pour l'entente du Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des PME, pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 Ville de Montmagny - Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 afin d'amender la liste des matériaux de revêtement interdits dans le but d'autoriser les bâtiments accessoires de type dôme pour certains usages

- CONSIDÉRANT la réception du règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1100 de la Ville de Montmagny et visant à amender la liste des matériaux de revêtement interdits dans le but d'autoriser les bâtiments accessoires de type dôme pour certains usages;



2026-05-16

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE LAPOINTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement modifiant le règlement de zonage N° 1100 de la Ville de Montmagny afin d'amender la liste des matériaux de revêtement interdits dans le but d'autoriser les bâtiments accessoires de type dôme pour certains usages est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.2 Ville de Montmagny - Projet de règlement modifiant le Règlement de construction N° 1300 afin de retirer l'article 4.2.2.1 sur les matériaux de revêtement extérieur autorisés

- CONSIDÉRANT la réception du règlement modifiant le Règlement de construction N° 1300 de la Ville de Montmagny afin de retirer l'article 4.2.2.1 sur les matériaux de revêtement extérieur autorisés;

2026-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement modifiant le règlement de construction N° 1300 afin de retirer l'article 4.2.2.1 sur les matériaux de revêtement extérieur autorisés est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.3 Municipalité de Berthier-sur-Mer – Règlement N° 372 modifiant le règlement N° 360 relatif à la démolition d'immeubles

La Municipalité a adopté, le 2 décembre 2024, le règlement N° 360 modifiant le règlement N° 354 relatif à la démolition d'immeubles.

La Municipalité exerce sa compétence afin d'encadrer et régir les démolitions sur son territoire, notamment pour assurer la protection du patrimoine bâti.

La modification vise à **alléger les exigences applicables à certains bâtiments accessoires** (garages, remises, cabanons), en les soustrayant à certaines procédures applicables aux bâtiments principaux.

- CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité de Berthier-sur-Mer du Règlement N° 372 modifiant le règlement N° 360 relatif à la démolition d'immeubles;

2026-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement N° 372 adopté par la Municipalité de Berthier-sur-Mer modifiant le règlement N° 360 relatif à la démolition d'immeubles est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Berthier-sur-Mer pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.4 Municipalité de Berthier-sur Mer – Règlement N° 373 relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements

Adoption d'un règlement encadrant les normes minimales de salubrité, d'occupation et d'entretien des bâtiments et logements, conformément aux exigences gouvernementales.

- **CONSIDÉRANT** l'adoption par la Municipalité de Berthier-sur-Mer du Règlement N° 373 relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements;

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE DUMAS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement N° 373 adopté par la Municipalité de Berthier-sur-Mer relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Berthier-sur-Mer pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.5 Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire – Règlement N° 2026-04 modifiant le règlement de zonage N° 90-01

La Municipalité souhaite **modifier les délimitations de la zone Fc.2** afin de favoriser le développement du territoire.

Cette modification est cohérente avec les orientations du plan d'urbanisme, notamment en matière de **développement économique et commercial**.

- **CONSIDÉRANT** l'adoption par la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire du Règlement N° 2026-04 modifiant le règlement de zonage N° 90-01;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement N° 2026-04 adopté par la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire et modifiant le règlement de zonage N° 90-01 est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

2026-05-19

2026-05-20



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.1.6 Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire – Règlement N° 2026-05 relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements

Adoption d'un règlement visant à encadrer les normes minimales de salubrité et d'occupation des bâtiments et logements.

- CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire du Règlement N° 2026-05 relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements;

2026-05-21

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARYSE BERNARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement N° 2026-05 adopté par la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.7 Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues – Règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements

Mise en place d'un cadre réglementaire visant à assurer des conditions de salubrité et d'entretien adéquates sur le territoire.

- CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues d'un Règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements;

2026-05-22

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉRIC GERVAIS-DESPRÉS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements adopté par la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.8 Municipalité de Lac-Frontière – Règlement N° 26-03 relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements

Adoption d'un règlement visant à encadrer les normes minimales de salubrité et d'occupation des bâtiments et logements.

- CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité de Lac-Frontière du Règlement N° 26-03 relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements;

2026-05-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement N° 26-03 de la Municipalité de Lac-Frontière relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Lac-Frontière pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.9 Municipalité de Cap-Saint-Ignace – Règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements

Adoption d'un règlement visant à encadrer les conditions de salubrité et d'entretien des bâtiments résidentiels.

- CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité de Cap-Saint-Ignace d'un règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements;

2026-05-24

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE TALBOT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements adopté par la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

ADOPTÉ

6.1.10 Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy – Règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements

Adoption d'un règlement visant à assurer des conditions minimales de salubrité, d'occupation et d'entretien des bâtiments sur le territoire.

- CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy d'un règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements;

2026-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement adopté par la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.11 Autres avis de conformité

Aucune autre demande reçue.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.2 AGROALIMENTAIRE

6.2.1 Atelier agricole

Dans le but de développer les services de l'atelier agricole, un projet a été déposé dans un des fonds du FRR (Volet 4).

Les axes et actions prévues sont :

- Axe 1 - Démarchage territorial et consultation des besoins : Prévoir une tournée structurée du territoire afin de rencontrer les acteurs locaux et d'établir un portrait clair des besoins présents dans les différentes municipalités.
- Axe 2 - Déploiement de l'Atelier agricole hors site : À la suite des consultations, une nouvelle offre de service hors site sera développée afin de répondre concrètement aux besoins exprimés.
- Axe 3 - Agriculture et jeunesse : Le milieu scolaire représente un levier majeur pour transmettre les connaissances et créer une culture alimentaire durable. Le projet prévoit le développement d'une offre spécifique destinée aux écoles.
- Axe 4 - Modernisation numérique et rayonnement : Afin d'augmenter l'accessibilité et la portée du projet, une amélioration complète des outils de communication sera réalisée.

6.2.2 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

La dernière rencontre du comité directeur responsable de la révision du PDZA a eu lieu mercredi le 6 mai 2026. Les 4 chantiers qui ont fait l'objet de discussions et qui seront les grands axes du PDZA sont :

Chantier 1 - Produits locaux et agrotourisme : structuration et mise en marché

Chantier 2 - Environnement et changements climatiques : adaptation et transition du secteur agricole

Chantier 3 - Entrepreneuriat agricole et développement territorial : relève, innovation et pérennité des entreprises

Chantier 4 - Valorisation de l'agriculture et système alimentaire territorial : mobilisation et qualité de vie

Le document issu d'un vaste exercice de consultation a été approuvé par le comité directeur et sera envoyé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour approbation.

Lors de la réunion de juin, le Conseil pourra adopter le PDZA et le lancement de cette planification quinquennale est prévu cet été dans un établissement en agroalimentation.

6.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.3.1 Soutien aux projets – FRR – Volet 4

6.3.1.1 Vitalisation – L'Atelier agricole - Catalyseur de nouveaux liens sur le territoire

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a élaboré le projet FRR4-2026-05-1 - L'Atelier agricole – Catalyseur de nouveaux liens sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que le projet a été déposé dans le cadre du FRR – Volet 4 – Vitalisation et qu'un montant de 30 000 \$ est demandé sur un coût total de projet de 36 000 \$;



No de résolution
ou annotation

2026-05-26

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du développement rural et de vitalisation a analysé le projet et a formulé une recommandation favorable à son adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 30 000 \$ au projet FRR4-2026-05-1 - L'Atelier agricole – Catalyseur de nouveaux liens sur le territoire dans le cadre du FRR – Volet 4 et s'engage à réaliser le projet tel que décrit dans le formulaire de présentation de projet.

ADOPTÉ

6.3.1.2 Vitalisation – Le Repaire du Castor

- CONSIDÉRANT que l'entreprise Le Repaire du Castor a élaboré le projet FRR4-2026-05-2 Le Repaire du Castor – Développement d'une terre à bois pour de l'événementiel en nature;
- CONSIDÉRANT que le projet a été déposé dans le cadre du FRR – Volet 4 – Vitalisation et qu'un montant de 60 000 \$ est demandé sur un coût total de projet de 150 040 \$;
- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du développement rural et de vitalisation a analysé le projet et a formulé une recommandation favorable à son adoption;

2026-05-27

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 60 000 \$ au projet FRR4-2026-05-2 Le Repaire du Castor – Développement d'une terre à bois pour de l'événementiel en nature dans le cadre du FRR – Volet 4.

ADOPTÉ

6.3.1.3 Vitalisation – Les Labos du Country

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a élaboré le projet FRR4-REG-2026-05-1 Les Labos du Country;
- CONSIDÉRANT que le projet a été déposé dans le cadre du FRR – Volet 4 – Vitalisation et qu'un montant de 13 488 \$ est demandé sur un coût total de projet de 39 935 \$;
- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du développement rural et de vitalisation a analysé le projet et a formulé une recommandation favorable à son adoption;

2026-05-28

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 13 488 \$ au projet FRR4-REG-2026-05-1 Les Labos du Country dans le cadre du FRR – Volet 4 et s'engage à réaliser le projet tel que décrit dans le formulaire.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.4 TRANSPORT COLLECTIF

6.4.1 Convention d'aide financière - Transport collectif pour les aînés

- CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) propose à la MRC de Montmagny une entente de financement de 17 299 \$ pour la mise en place d'initiatives visant l'apprentissage du transport collectif pour les aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise Mme Chantal Côté, préfet, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint, à signer la convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin de réaliser un projet intitulé : Mise en place d'initiatives visant l'apprentissage du transport collectif pour les aînés.

ADOPTÉ

6.5 RÉSEAU DE VÉHICULES HORS ROUTE

6.5.1 Parc linéaire Monk – Occupation de l'emprise

- CONSIDÉRANT le courriel du 16 avril 2026 de M. Merlin Johan Dupont relativement à la session d'une parcelle de terrain qui se retrouve sous leurs bâtiments;

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny réitère sa position du 16 mars 2017 (résolution 2017-03-22), à savoir :

- DE PERMETTRE la vente du lot 6 016 612;
- DE PERMETTRE l'occupation du lot 6 016 612 et une partie du lot 5 575 145 sans préjudice à l'occupation de l'emprise par la MRC de Montmagny et par les utilisateurs du Parc linéaire Monk.

ADOPTÉ

6.5.2 Visite de l'emprise à Sainte-Euphémie

Lors de la visite d'un ponceau défectueux à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud qui a été réparé temporairement par les utilisateurs, nous avons pu constater que le ponceau est de la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) selon le bail entre la MRC et ce Ministère.

La responsabilité de réparer ce ponceau serait donc de la responsabilité du Ministère.

6.6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

6.6.1 RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

- CONSIDÉRANT que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC réalisent présentement des plans climat et révisent leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en

2026-05-29

2026-05-30



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

- CONSIDÉRANT que ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;
- CONSIDÉRANT que le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni prise en compte du processus d'aménagement du territoire;
- CONSIDÉRANT que le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et assurer une gestion durable et intégrée des ressources en eau;
- CONSIDÉRANT que ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni prise en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier;
- CONSIDÉRANT que par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;
- CONSIDÉRANT que la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;
- CONSIDÉRANT que dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situe en zone agricole;
- CONSIDÉRANT que la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;
- CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;
- CONSIDÉRANT que la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles, telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;
- CONSIDÉRANT que ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106;
- CONSIDÉRANT que les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;
- CONSIDÉRANT que, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1^{er} mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;
- CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

2026-05-31

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE DUMAS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

Plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);
- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54);

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la Première ministre du Québec, au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), au Ministre des Affaires municipales, au Député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉ

6.6.2 Schéma d'aménagement et de développement

La tournée des municipalités et comités consultatifs agricoles achève et suivra la première rencontre du comité d'aménagement de la MRC en juin.

6.7 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

À la suite de la réception des commentaires et des demandes du Ministère, la MRC a procédé aux ajustements requis au Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) afin d'assurer sa conformité aux exigences gouvernementales applicables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Les modifications apportées ont permis de préciser et de bonifier certains contenus du document, notamment en lien avec les mesures de protection, les orientations d'aménagement et la cohérence avec les autres outils de planification du territoire.

Adoption de la version modifiée du PRMHH :

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a entrepris l'élaboration de son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), conformément aux obligations prévues par la Loi;
- CONSIDÉRANT que le PRMHH constitue un outil de planification stratégique visant à assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux humides et hydriques, tout en intégrant les enjeux environnementaux, territoriaux et de développement durable propres au territoire de la MRC;
- CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a procédé à l'analyse de la version préliminaire du PRMHH et a transmis à la MRC des commentaires et des demandes d'ajustements;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à une analyse rigoureuse des commentaires reçus et a apporté les modifications nécessaires afin d'assurer la conformité du PRMHH aux exigences gouvernementales, notamment en ce qui concerne la définition des mesures de protection, la cohérence des orientations d'aménagement et la précision des mécanismes de mise en œuvre;
- CONSIDÉRANT que ces ajustements ont permis de bonifier le document, d'en renforcer la portée stratégique et d'assurer une meilleure intégration des milieux humides et hydriques dans la planification territoriale;
- CONSIDÉRANT que la version révisée du PRMHH, datée du 1^{er} mai 2026, intègre l'ensemble des modifications requises et constitue la version finale du document;
- CONSIDÉRANT que le Conseil des maires a pris connaissance du contenu du PRMHH révisé et en reconnaît la pertinence et la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny approuve la version finale du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), datée du 1^{er} mai 2026;

QUE le Conseil des maires confirme que le document respecte les exigences gouvernementales applicables et reflète les orientations de la MRC en matière de protection et de gestion durable des milieux humides et hydriques;

QUE la MRC de Montmagny transmette officiellement le PRMHH au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour dépôt et approbation ministérielle;

QUE, suivant l'approbation ministérielle, la MRC entreprenne les démarches nécessaires à la mise en œuvre du PRMHH, incluant son intégration dans les outils de planification et les mécanismes de suivi.

ADOPTÉ

2026-05-32



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.8 ENTRETIEN DE COURS D'EAU

6.8.1 Entretien d'une section de la branche 1 du cours d'eau Théberge, située à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien sur une section de la branche 1 du cours d'eau Théberge, située à Saint-François-de la Rivière-du-Sud, se trouvant sur le lot 3 475 767;
- CONSIDÉRANT que les travaux, d'une longueur de 389 mètres, sont estimés à environ 5 000 \$ plus taxes (en attente de soumissions). L'achat de matériel pour les ponceaux pourra être inclus dans les travaux au besoin des producteurs (ponceaux, géotextile, etc.);
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va refacturer les frais administratifs (heures de gestion et frais de déplacement), les frais pour le dépôt de la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ainsi que les coûts globaux des travaux, à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, le tout accepté par le propriétaire;

2026-05-33

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux sur le lot 3 475 767, estimés au global à 5 000 \$ plus taxes, incluant les frais pour le dépôt de la demande d'autorisation auprès du MELCCFP, les travaux d'excavation, les frais administratifs et les matériaux reliés aux changements de ponceaux, et ce, conformément au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

6.8.2 Entretien d'une section d'une branche sans nom du cours d'eau Pelletier située à Cap-Saint-Ignace

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny prévoit réaliser des travaux d'entretien sur une section d'une branche sans nom du cours d'eau Pelletier, située à Cap-Saint-Ignace, sur les lots 3 250 462 et 3 250 461;
- CONSIDÉRANT que les travaux, d'une longueur approximative de 794 mètres, sont estimés à environ 8 000 \$ plus taxes (soumissions à venir), et que l'achat de matériaux nécessaires aux ponceaux pourra être inclus selon les besoins des producteurs (ponceaux, géotextile, etc.), de même que les frais liés à la préparation de plans d'ingénierie;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny refacturera à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace les frais administratifs (gestion et déplacements), les frais associés au dépôt de la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ainsi que l'ensemble des coûts relatifs aux travaux, le tout ayant été accepté par les propriétaires concernés;

2026-05-34

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE TALBOT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux sur les lots 3 250 462 et 3 250 461, pour un montant global estimé à 8 000 \$ plus taxes, incluant les frais liés au dépôt de la demande d'autorisation auprès du MELCCFP, à la préparation des plans d'ingénierie, aux travaux d'excavation, aux frais administratifs ainsi qu'aux matériaux requis pour les ponceaux, le tout conformément au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.9 PROJETS RÉGIONAUX

6.9.1 Projets éoliens

6.9.1.1 Saint-Paul-de-Montminy

Les permis des 28 éoliennes ont été émis par la MRC. Le promoteur est en attente des autorisations environnementales ministérielles pour les chemins, ponceaux et aires d'entreposage et d'implantation d'éoliennes.

6.9.1.2 Forêt Domaniale

Les travaux de coupe forestière sont suspendus et seront repris à l'automne. Le projet est en attente des autorisations environnementales ministérielles pour l'aménagement des chemins, aires d'entreposage et aires d'implantation d'éoliennes.

Cette semaine le chantier est en arrêt.

Le promoteur travaille avec le club de motoneige pour aménager une déviation de sentier entre la route Rexfor et le parc linéaire Monk afin d'éviter des conflits d'usages pendant les travaux et à long terme.

La MRC a transmis les formulaires de demandes de permis au promoteur afin de prendre de l'avance sur les autorisations à émettre.

6.9.1.3 Alliance de l'énergie de l'Est

Alliance de l'énergie de l'Est - Rappel de la présentation et des discussions lors de la rencontre à Saint-Jean-Port-Joli

L'Alliance de l'énergie de l'Est, c'est :

- 209 collectivités, à partir de la MRC de Montmagny vers l'est jusqu'aux Iles-de-la-Madeleine : 16 MRC et des communautés autochtones
- MRC de Montmagny détient 5 % du partenariat
- Partage de l'expertise, du risque et des revenus de vente d'énergie pour chaque projet
- 17 administrateurs au conseil d'administration de l'Alliance
- Partenaires privés construisent et trouvent du financement pour leur partie (ex. : moitié du projet), l'Alliance coopère au développement et au financement (ex. : 50 % dans les projets les plus récents)
- 18 mois de production d'énergie sur les 35 ans du contrat pour qu'une éolienne devienne carboneutre
- À la fin du contrat de 35 ans, trois options :
 - Démantèlement complet
 - Prolongement de contrat sans faire de modification majeure au projet
 - Refaire un projet éolien avec la procédure qui sera en fonction à ce moment
- Matériel recyclable à 90 % à la fin de vie de l'éolienne. Études en cours pour les pales
- Pas de nouveaux projets à prévoir sur le territoire de la MRC de Montmagny avant 2034 et, selon l'Alliance, on peut prévoir que la priorité d'Hydro-Québec sera sans doute accordée au projet Wocawson qui est situé autour du lac de l'Est dans le sud de la MRC Kamouraska
- Wocawson sera un projet réalisé en partenariat Alliance de l'Est - Hydro-Québec et le privé, 1/3 chacun pour 1000 MW
- Le projet Wocawson sera planifié globalement par Hydro-Québec avant de faire intervenir des partenaires privés



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- Dans les années à venir, il pourra y avoir quand même des appels d'offres pour de petits projets jusqu'à 300 MW dans des régions du Québec qui auront les infrastructures adéquates pour accueillir ces projets
- L'Alliance de l'énergie de l'Est entend développer et améliorer ses communications avec la population (présence sur les réseaux sociaux)

Les projets de l'Alliance en cours

Nom	MRC	MW	Avancement
Canton MacNider	Matapédia	122	Construction
Grosse Ile	Iles de la Madeleine	16,8	BAPE
Madawaska	Témiscouata	279	En construction
PPAW et PPAW 2	Témiscouata et 2 MRC voisines	642	En construction, Études d'impact
Saint-Paul	Montmagny	200	En construction
Forêt domaniale	Montmagny	180	En construction
Wocawson	Kamouraska	1 000	Planification avec Hydro Québec 2034
Rivière Métis	La Métis	Réfection de barrage	En discussion avec Hydro Québec
Wetsok	BSL, L'Islet, Montmagny	1 500 MW	Entente

6.9.2 Bilan et lancement de la saison touristique

Le 8 mai avait lieu le bilan et le lancement de la saison touristique.

Sujets présentés en avant-midi :

- Panel sur la saison hivernale (Oiselière / Daaquam / Stéphanie)
- Retour sur le projet de sondage en hébergement – Projet Ville X MRC
- Présentation de TCA – sur la «e-réputation»
- Atelier de codéveloppement sur les expériences probablement probable dans la région
- Présentation des nouveautés 2026

Lieux visités en après-midi :

- L'Oiselière – Salles rénovées
- Camping Pointe-aux-oies – Route bleue / Enrochement / Glissades d'eau
- Escalade – Rocher de la Chapelle
- Autodrome de Montmagny

La Ville de Montmagny a également lancé son image de marque en tourisme « Ce côté du paradis ». Il faut mentionner la participation de Mme Florence Rivest, une artiste en art visuel originaire de Montmagny, qui a produit diverses illustrations dont une image représentant la vue à partir du quai de Montmagny.

6.9.3 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

6.9.3.1 Nouveau projet d'intervention ciblée

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- CONSIDÉRANT que le MRNF a accordé des montants dans le cadre du PADF, entre autres pour réaliser des interventions ciblées dans la région de Chaudière-Appalaches;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, délégataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du PADF, une proposition de projet (décrite ci-après) a été déposée à la MRC de Montmagny;
- CONDITIONNELLEMENT à ce que cette proposition de projet réponde aux critères du PADF et qu'elle soit jugée admissible par le MRNF;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, à titre de délégataire désignée pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), verse l'aide financière suivante, conditionnellement à l'obtention de l'approbation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts eu égard aux critères du PADF :

- 22 000,00 \$ à la MRC des Appalaches pour le projet « Élaboration d'un guide de sensibilisation des bonnes pratiques environnementales pour les propriétaires forestiers », un projet totalisant un investissement prévu de 29 310,00 \$;

QUE le directeur général adjoint de la MRC de Montmagny, M. Daniel Racine, soit autorisé à signer le protocole d'entente de financement avec le promoteur.

ADOPTÉ

6.9.3.2 Annulation du projet d'intervention ciblée N° 0330-2025-01 « Réfection du chemin N° 13 »

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a approuvé le projet d'intervention ciblée 0330-2025-01 déposé par la MRC de Lotbinière dans le cadre du PADF 2025-2026 et décrit ci-dessous;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, comme délégataire de gestion du PADF pour la région de Chaudière-Appalaches, a déjà accepté, par la résolution numéro 2026-01-26, d'affecter le montant de 48 000,00 \$ pour la réalisation de ce projet;
- CONSIDÉRANT que le projet d'intervention ciblée N° 0330-2025-01 a été annulé par la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE DUMAS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente résolution vienne annuler l'affectation d'un montant de 48 000,00 \$ du PADF pour le projet N° 0330-2025-01 « Réfection du chemin N° 13 ».

ADOPTÉ

6.9.3.3 Modification au projet N° 4000-2020-01 « Inventaire du potentiel acéricole harmonisé pour les UA 035-71 et 034-51 »

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a approuvé, dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF), le projet d'acquisition de connaissances (PAC) de la Table de gestion intégrée des ressources et

2026-05-35

2026-05-36



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

du territoire (TGIRT) Chaudière-Appalaches, décrit dans la présente résolution;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, comme délégataire de gestion du PADF pour la région de Chaudière-Appalaches, a déjà accepté, par la résolution numéro 2021-03-31, d'affecter le montant de 30 000,00 \$ pour ce PAC;
- CONSIDÉRANT que le coût de ce PAC a diminué par rapport au projet initialement adopté;
- CONSIDÉRANT que le montant accordé dans le cadre du PADF pour ce PAC a été modifié dans les limites des critères d'admissibilité du PADF;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE LAPOINTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MODIFIER le montant affecté au projet N° 4000-2020-01 « Inventaire du potentiel acéricole harmonisé pour les UA 035-71 et 034-51 » et que la somme de 25 984,40 \$ (au lieu de 30 000,00 \$) soit affectée à la réalisation de ce PAC.

ADOPTÉ

6.9.4 Autres projets

Pas d'autres projets déposés.

7. CORRESPONDANCE

7.1 RÉPONSE DE L'ÉQUIPE DE M. ANDRÉS FONTECILLA – APPUI AUX DEMANDES DE L'UMQ QUANT À L'ABOLITION DU PEQ ET LES RESTRICTIONS AU PTET

Remise aux membres du Conseil de la réponse reçue de l'équipe de M. Andrés Fontecilla concernant l'appui aux demandes de l'UMQ quant à l'abolition du PEQ et les restrictions au PTET.

7.2 FONDATION HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY – TOURNÉE DES VAINQUEURS 2026

- CONSIDÉRANT que La Tournée des Vainqueurs 2026 en sera à sa 15^e édition;
- CONSIDÉRANT que l'objectif principal est à l'effet que les sommes recueillies serviront à l'acquisition d'équipements spécialisés à l'Hôpital de Montmagny, contribuant ainsi à améliorer concrètement les soins offerts aux personnes atteintes de cancer dans notre région;

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la participation de la MRC pour une somme de 999 \$ dans le cadre du plan de commandite.

ADOPTÉ

2026-05-37

2026-05-38



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

7.3 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD – DEMANDE D'APPUI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – DEMANDE DE REMISE EN PLACE DE L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES (PEA) »

- CONSIDÉRANT qu'une demande d'appui a été reçue de la part de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud le 5 février 2026 par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- CONSIDÉRANT que la Fabrique de Sainte-Hélène désire faire aménager un ascenseur à l'église, puisqu'il y a également des activités de type communautaire au rez-de-chaussée, mais aussi au sous-sol et qu'elle espère recevoir une aide financière de la SHQ dans le programme de Petits établissements accessibles (PEA);
- CONSIDÉRANT qu'aucune autre forme d'aide financière pour les propriétaires de petits établissements n'existe, à l'exception du programme PEA qui est sous arrêt temporaire indéterminé et que, malgré la bonne volonté de faire des adaptations nécessaires pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le résultat se conclut principalement par l'octroi d'une subvention pour permettre la réalisation des modifications nécessaires à de telles adaptations;
- CONSIDÉRANT que la direction générale de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a discuté avec M. Jean- François Nogue, représentant de la MRC des Maskoutains, pour les programmes de rénovations et que celui-ci a mentionné un arrêt temporaire du programme PEA depuis le 1^{er} avril 2025 et que les formulaires ne sont pas accessibles pour pouvoir transmettre une demande pour être sur la liste d'attente;
- CONSIDÉRANT qu'il est primordial de poursuivre les améliorations pour donner accès aux établissements à toute la population, incluant les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et également les parents avec de jeunes enfants et que, pour ce faire, il est essentiel d'avoir des établissements accessibles;
- CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) doivent avoir la sensibilité de permettre l'accès à tous dans les établissements qui offrent des activités culturelles ou communautaires ou sportives, comme c'est le cas pour l'église de Sainte-Hélène-de-Bagot;

2026-05-39

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉRIC GERVAIS-DESPRÉS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPUYER la Fabrique de Sainte-Hélène dans ses démarches de demande d'aide financière aux fins de faire l'installation d'un ascenseur pour l'église de Sainte-Hélène-de-Bagot, afin de permettre l'accès à tous dans cet établissement qui offre des activités culturelles, communautaires et sportives;

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de voir la possibilité de rendre à nouveau le programme Petits établissements (PEA) disponible dans un esprit de permettre l'accès aux établissements à toute la population, incluant les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les parents avec de jeunes enfants.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2026-05-40

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

8. FINANCES
8.1 COMPTES D'AVRIL 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer au 30 avril 2026 soit autorisée et que les
paiements soient entérinés.

ADOPTÉ

MRC MONTMAGNY							4 mai 2026
Liste des paiements émis (du 2026-04-01 au 2026-04-30)							Détaillée par N° chèques
Poste Banque: 54-112-10-000							
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600436 (I)			2026-04-02	826	CYTECH CORBIN	REPLACER TUILES PLAFOND 1	833,32 \$
202600437 (I)			2026-04-02	1062	GARANT, CHANTAL	ATELIERS RIOPELLE ÉCOLES	1 500,00 \$
202600438 (I)			2026-04-02	1163	SIMPLE CLIC	ATELIERS ST-PAUL ET CSI	426,14 \$
202600440 (I)			2026-04-02	1658	BOURGEOIS, GENEVIÈVE	HONORAIRES TOURISME	2 205,00 \$
202600442 (I)			2026-04-02	2724	CYTECH-CORBIN PLOMBERI	TRAVAUX PLOMBERIE 2E ÉTAGE	2 664,92 \$
202600443 (I)			2026-04-02	2793	SÉBASTIEN QUIRION	HONORAIRES P-178777 ET PRR0	2 791,31 \$
202600444 (I)			2026-04-02	2983	FERME DENIS BOULANGER	COLLECTE RECYCLAGE IAG - MA	958,11 \$
202600445 (I)			2026-04-09	20	A LA RIVE INC.	RENCONTRE COMPLEXE SPORTI	1 085,65 \$
202600446 (I)			2026-04-09	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	CONSEIL DE SPÉCIALISTE	1 365,93 \$
202600447 (I)			2026-04-09	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	ANNUAIRE SUBVENTIONS	74,71 \$
202600448 (I)			2026-04-09	343	LES ENTREPRISES JRMORIN	RÉPARATION GRILLE ÉGOUT SQ	2 874,38 \$
202600449 (I)			2026-04-09	384	GROUPE SYSTÈME FORÊT	ENTRETIEN ANNUEL - LICENCE 1	114,98 \$
202600450 (I)			2026-04-09	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS SQ	650,78 \$
202600451 (I)			2026-04-09	1412	KGC INC.	ABONNEMENT CENTRALE ED. B	303,54 \$
202600452 (I)			2026-04-09	1627	LE BISTREAU D'ÉRABLE	ACTIVITÉ CLUB SOCIAL	164,22 \$
202600453 (I)			2026-04-09	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	147,98 \$
202600454 (I)			2026-04-09	1756	6TEM TI	ACCÈS PLATEFORM MARS 2026	1 924,17 \$
202600455 (I)			2026-04-09	2129	BUROPRO CITATION INC.	CARTOUCHE IMPRIMANTE À PLA	1 210,21 \$
202600456 (I)			2026-04-09	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURE NUMÉRIQUE N. LAB	14,28 \$
202600457 (I)			2026-04-09	2723	PRODUITS NOVACO	PRODUITS ENTRETIEN ED. BÉL	126,49 \$
202600458 (I)			2026-04-09	3005	ASSOCIATION FORESTIÈRE	SUBV. PADF 2E VERS. MISE EN V	2 500,00 \$
202600459 (I)			2026-04-09	3067	MNP SENCRL	INVENTAIRES DES GES	2 917,50 \$
202600460 (I)			2026-04-09	3083	PHYSIO ERGO PLUS	ÉVALUATION POSTE DE TRAVAIL	1 721,25 \$
202600461 (I)			2026-04-09	3091	JOSE GERMAN VAZQUEZ SO	SPECTACLE DE MUSIQUE L-J CA	450,00 \$
202600462 (I)			2026-04-09	13	CENTRE DE SERVICES SCOL	DOSSIER TX	199,88 \$
202600463 (I)			2026-04-09	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE	FORMATION ÉLUS FONCT. ET DÉ	12 112,00 \$
202600464 (I)			2026-04-09	62	VILLE DE MONTMAGNY	FORMATION POMPIERS 20-02-20	7 265,40 \$
202600465 (I)			2026-04-09	77	MUN. STE-EUPHEMIE-SUR-RI	FORMATION POMPIERS	1 666,55 \$
202600466 (I)			2026-04-09	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	DOSSIER VENTE TX	1 284,82 \$
202600467 (I)			2026-04-09	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	DOSSIER TX	552,77 \$
202600468 (I)			2026-04-09	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	FORMATION POMPIERS	3 448,20 \$
202600469 (I)			2026-04-09	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	FORMATION POMPIERS	3 448,20 \$
202600470 (I)			2026-04-09	86	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R	FORMATION POMPIERS	4 061,84 \$
202600471 (I)			2026-04-09	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RI	FORMATION POMPIERS	1 561,60 \$
202600472 (I)			2026-04-09	206	2547-0857 QUÉBEC INC. (INF	T4R1 VÉRIFICATION	2 586,94 \$
202600473 (I)			2026-04-09	320	ESRI CANADA LIMITED	ABONNEMENT 1 ARCGIS	366,81 \$
202600474 (I)			2026-04-09	321	MAGASIN COOP IGA DE MON	ATELIER NOYAUX	14,92 \$
202600475 (I)			2026-04-08	111	TELUS Mobilité	TÉLÉPHONIE TOURISME 24 MAR	68,13 \$
202600476 (I)			2026-04-08	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES AV	21 959,96 \$
202600477 (I)			2026-04-10	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERSEMENT 2026	30 000,00 \$
202600478 (I)			2026-04-08	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER	6 758,59 \$
202600479 (I)			2026-04-08	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ MARS 2026	2 600,55 \$

Usager: cpmrc15

Page 1 sur 5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

4 mai 2026

Liste des paiements émis (du 2026-04-01 au 2026-04-30)						Détaillée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600480 (I)			2026-04-08	27	COMM. ADM. DE RÉGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	364,25 \$
202600481 (I)			2026-04-08	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	846,34 \$
202600482 (I)			2026-04-08	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	967,48 \$
202600483 (I)			2026-04-08	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	11 724,71 \$
202600484 (I)			2026-04-08	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	3 863,10 \$
202600485 (I)			2026-04-08	18	MINISTRE DU REVENU DU Q.	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	34 043,90 \$
202600486 (I)			2026-04-08	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MARS 2026	912,91 \$
202600487 (I)			2026-04-09	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS DU 22 MARS AU	58,28 \$
202600488 (I)			2026-04-09	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS DU 22 MARS AU	185,79 \$
202600489 (I)			2026-04-09	1261	CLICHE, REJEAN	DÉPLACEMENTS DU 29 MARS AU	509,13 \$
202600490 (I)			2026-04-09	1299	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENTS DU 15 MARS AU	35,51 \$
202600491 (I)			2026-04-09	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS DU 29 MARS AU	52,08 \$
202600492 (I)			2026-04-09	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	DÉPLACEMENTS DU 29 MARS AU	93,00 \$
202600493 (I)			2026-04-09	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 22 MARS AU	331,61 \$
202600494 (I)			2026-04-09	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 22 MARS AU	207,71 \$
202600495 (I)			2026-04-09	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS DU 22 MARS AU	1 361,20 \$
202600496 (I)			2026-04-09	2572	ONGOIBA, AMINATA	DÉPLACEMENTS DU 15 MARS AU	13,64 \$
202600497 (I)			2026-04-09	2708	ISABELLE NORMAND	ABONNEMENTS CHATGPT ET GA	46,52 \$
202600498 (I)			2026-04-09	2854	JESSY GUÉNARD	DÉPLACEMENTS AU 21 MARS 202	359,72 \$
202600499 (I)			2026-04-09	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS DU 22 MARS AU	193,44 \$
202600500 (I)			2026-04-09	2994	MARTINE LÉTOURNEAU	DÉPLACEMENTS DU 22 MARS AU	102,92 \$
202600501 (I)			2026-04-09	3020	ALEXANDRA PARÉ	DÉPLACEMENTS DU 15 MARS AU	426,71 \$
202600502 (I)			2026-04-09	3038	FNIDIKI, MÉLISSA	DÉPLACEMENTS DU 29 MARS A	41,85 \$
202600503 (I)			2026-04-09	3061	HELL, ATTARA	DÉPLACEMENTS AU 04 AVRIL 20	13,89 \$
202600504 (I)			2026-04-09	3062	BÉLANGER, MARIO	DÉPLACEMENTS AU 28 MARS 20	17,98 \$
202600505 (I)			2026-04-09	3063	MONTMINY, CATHERINE	DÉPLACEMENTS DU 01 MARS AU	64,97 \$
202600506 (I)			2026-04-14	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE AVRIL	15,00 \$
202600507 (I)			2026-04-14	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	ALLOCATION CELLULAIRE AVRIL	15,00 \$
202600508 (I)			2026-04-14	2708	ISABELLE NORMAND	ALLOCATION CELLULAIRE AVRIL	29,95 \$
202600509 (I)			2026-04-14	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	ALLOCATION CELLULAIRE AVRIL	15,00 \$
202600510 (I)			2026-04-14	2825	SOPHIE HARVEY	ALLOCATION CELLULAIRE AVRIL	15,00 \$
202600511 (I)			2026-04-14	2848	EL HAYEK, TANIOS	DÉPLACEMENTS DU 15 MARS AU	1 351,39 \$
202600512 (I)			2026-04-14	3042	KATHÉRY COUILLARD	DÉPLACEMENTS DU 22 MARS AU	443,30 \$
202600513 (I)			2026-04-14	3062	BÉLANGER, MARIO	ALLOCATION CELLULAIRE AVRIL	15,00 \$
202600514 (I)			2026-04-14	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT AVRIL 2026	95,09 \$
202600515 (I)			2026-04-16	13	CENTRE DE SERVICES SCOL	DOSSIER VENTE TX	2,22 \$
202600516 (I)			2026-04-16	46	PUBLICITE PLASTIQUE BLAIS	AFFICHE LOGO WIFI	32,19 \$
202600517 (I)			2026-04-16	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	DOSSIER VENTE TX	1 248,90 \$
202600518 (I)			2026-04-16	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	DOSSIER VENTE TX	657,75 \$
202600519 (I)			2026-04-16	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU	TAPIS ED. BÉL.	424,86 \$
202600520 (I)			2026-04-16	834	LES CONCASSES DU CAP IN	TONNAGE MARS 2026	52 032,18 \$
202600521 (I)			2026-04-16	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE PRODUITS DANGERE	133,78 \$
202600522 (I)			2026-04-16	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 464,36 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 5

MRC MONTMAGNY

4 mai 2026

Liste des paiements émis (du 2026-04-01 au 2026-04-30)						Détaillée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600523 (I)			2026-04-16	1578	SIMARD, JULIEN	CONCEPTION PANNEAUX DE BIE	402,41 \$
202600524 (I)			2026-04-16	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES POUR SERRES	191,87 \$
202600525 (I)			2026-04-16	2096	FQM ASSURANCES	ASSURANCES ED BÉL. ET S Q	81 562,11 \$
202600526 (I)			2026-04-16	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES DE FOSSES DURGEN	1 525,64 \$
202600527 (I)			2026-04-16	2489	VIVRE EN VILLE	1ER VERS. CONTRAT 01-01-2026	30 000,00 \$
202600528 (I)			2026-04-16	3056	LE BONHEUR MP INC.	BUFFET ATELIER ST-GILLES	339,18 \$
202600529 (I)			2026-04-16	3063	PHYSIO ERGO PLUS	ÉVALUATION POSTE DE TRAVAIL	405,00 \$
202600530 (I)			2026-04-16	3093	CAFÉ LA COUREUSE DES GR	BUFFET ATELIER ST-JEAN	457,03 \$
202600532 (I)			2026-04-02	480	VISA	VISA D. RACINE AU 31-03-2026	277,27 \$
202600534 (I)			2026-04-02	480	VISA	VISA N. LABRECQUE AU 31-03-20	3 237,97 \$
202600535 (I)			2026-04-16	13	CENTRE DE SERVICES SCOL	DOSSIER TX	261,35 \$
202600536 (I)			2026-04-16	49	TOURISME CHAUDIERE-APP	LICENCE UTIL. ROADBOOK 1ERE	1 264,73 \$
202600537 (I)			2026-04-16	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	DOSSIER VENTE TX	1 405,19 \$
202600538 (I)			2026-04-16	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	DOSSIER VENTE TX	1 857,71 \$
202600539 (I)			2026-04-16	144	ASSOCIATION DES GESTION	CONGRÈS MEMBRE C. GAUTHIE	1 017,53 \$
202600540 (I)			2026-04-16	145	ASS. ORG. MUN. GEST.	ADHÉSION MEMBRE 2026	429,09 \$
202600541 (I)			2026-04-16	826	CYTECH CORBIN	VÉRIFICATION CLIM. 2E ÉTAGE E	1 181,57 \$
202600542 (I)			2026-04-16	998	BISTRO LAFONTAINE	RENC. CONCERTATION ST-FRAN	366,77 \$
202600543 (I)			2026-04-16	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE DIVERSITÉ	74,73 \$
202600544 (I)			2026-04-16	1398	CLUB DE GOLF DE MONTMA	PUBLICITÉ AU PORTAIL DE L'ENT	344,93 \$
202600545 (I)			2026-04-16	1538	FQM SERVICES, COOP. DE S	FORMATION EAE	296,59 \$
202600546 (I)			2026-04-16	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURE NUMÉRIQUE N. LAB	14,28 \$
202600547 (I)			2026-04-16	2860	BONTÉ DIVINE	CAFÉ ATELIER ST-JEAN	50,48 \$
202600548 (I)			2026-04-16	2984	RICOVA SERVICES INC.	CRÉDIT DE JANVIER 2026	39 408,97 \$
202600549 (I)			2026-04-16	3082	COMITÉ DU 125E DE ST-APO	CONT. FIN. ALBUM-SOUVENIR 12	300,00 \$
202600550 (I)			2026-04-23	20	A LA RIVE INC.	VIENNOISERIE FORMATION IA	227,66 \$
202600551 (I)			2026-04-23	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	CONSEILS DE SPÉCIALISTES	409,89 \$
202600552 (I)			2026-04-23	77	MUN. STE-EUPHEMIE-SUR-R	DOSSIER VENTE TX	1 133,31 \$
202600553 (I)			2026-04-23	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	LOYER ST-FABIEN DE JANVIER À	1 000,00 \$
202600555 (I)			2026-04-23	126	MRC DE L'ISLET	SUBV. PADF 2E VERS. LAC THER	7 517,49 \$
202600556 (I)			2026-04-23	145	ASS. ORG. MUN. GEST.	FORMATION RÉGLEMENTATION	57,49 \$
202600557 (I)			2026-04-23	172	HOTEL L'OISELIERE	HÉBERGEMENT E. GERVAIS CON	153,52 \$
202600559 (I)			2026-04-23	199	MONTMAGNY AIR SERVICE I	TRANSP. K. COUILLARD / E. DES	101,23 \$
202600559 (I)			2026-04-23	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERSEMENT 2026	50 000,00 \$
202600560 (I)			2026-04-23	320	ESRI CANADA LIMITED	RENOUVELLEMENT ANNUELLE 2	3 920,66 \$
202600561 (I)			2026-04-23	1280	NUMÉRIQUE.CA	RENOUVELLEMENT SSL-DOMAIN	40,24 \$
202600562 (I)			2026-04-23	1456	BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLI	TRAV. PLANIF. ROUTE DES PLUM	4 024,13 \$
202600563 (I)			2026-04-23	1656	BTLP AVOCATS INC.	HONORAIRES PROF.	259,27 \$
202600564 (I)			2026-04-23	1832	FQM ÉVALUATION FONCIERE	GESTION DU RÔLE	11 886,06 \$
202600565 (I)			2026-04-23	2086	MONUMENT	RENOUVELLEMENT DOMAINE PR	137,97 \$
202600566 (I)			2026-04-23	2124	MARCHE LA CHÈVRE ET LE	CERTIFICAT-CADEAUX PRIX DU	150,00 \$
202600567 (I)			2026-04-23	2129	BUROPRO CITATION INC.	PAPIER À MAINS ED. BÉL.	970,51 \$
202600568 (I)			2026-04-23	2847	LAVALLEE, MARC	TRAVAUX SERRURIER SQ	86,23 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

4 mai 2026

Liste des paiements émis (du 2026-04-01 au 2026-04-30)							Détailée par N° chèques
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600569 (I)			2026-04-23	2937	MICHEL LAROUCHE, CONSUL	TRAVAUX EQUITÉ SALARIALE	4 325,84 \$
202600570 (I)			2026-04-23	2983	FERME DENIS BOULANGER	COLLECTE RECYCLAGE IAG - AV	958,11 \$
202600571 (I)			2026-04-23	3080	MAGIC PLUS	ENTRETIEN MÈNAGER FÈV. SQ (	2 815,11 \$
202600572 (I)			2026-04-23	3094	MARIÈVE RÉMILLARD	DÉPL. TRAIN OTTAWA / M. LEULL	205,50 \$
202600575 (I)			2026-04-22	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME AVRIL 2026	74,73 \$
202600576 (I)			2026-04-22	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	5 782,26 \$
202600577 (I)			2026-04-22	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	17 327,29 \$
202600578 (I)			2026-04-22	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	952,28 \$
202600579 (I)			2026-04-22	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 451,22 \$
202600580 (I)			2026-04-22	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	40 322,63 \$
202600582 (I)			2026-04-14	1408	POSTALIA CANADA INC.	REMPLISSAGE NOUVELLE TIMBR	11,90 \$
202600583 (I)			2026-04-23	122	LABRECOUE NANCY	DÉPLACEMENTS DU 09 JANVIER	577,85 \$
202600584 (I)			2026-04-23	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 18 AVR	87,78 \$
202600585 (I)			2026-04-23	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 18 AVR	19,80 \$
202600586 (I)			2026-04-23	1264	LEULLIER, MARTINE	DÉPLACEMENTS DU 22 MARS A	379,83 \$
202600587 (I)			2026-04-23	1299	PLANTIER CATHERINE	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 A	685,93 \$
202600588 (I)			2026-04-23	1312	GAUTHIER, CHARLES	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 18 AVR	20,48 \$
202600589 (I)			2026-04-23	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 11 AVR	146,06 \$
202600590 (I)			2026-04-23	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 18 AV	589,27 \$
202600591 (I)			2026-04-23	1963	MARCOIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 A	52,93 \$
202600592 (I)			2026-04-23	2015	MONTMINY, SERGE	ACHATS PRODUITS NETTOYANT	42,53 \$
202600593 (I)			2026-04-23	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 AV	64,14 \$
202600594 (I)			2026-04-23	2572	ONGOIBA, AMINATA	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 A	269,74 \$
202600595 (I)			2026-04-23	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 AV	90,77 \$
202600596 (I)			2026-04-23	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 18 AVR	268,29 \$
202600597 (I)			2026-04-23	2879	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 18 AVR	810,01 \$
202600598 (I)			2026-04-23	3063	MONTMINY, CATHERINE	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 21 A	692,89 \$
202600601 (I)			2026-04-28	2854	JESSY GUEHARD	DÉPLACEMENTS + 1 NUITÉE CO	504,01 \$
202600602 (I)			2026-04-23	1278	GROUPE NEGOTEL INC.	MOIS COURANT TELEPHONIE	418,17 \$
202600603 (I)			2026-04-30	13	CENTRE DE SERVICES SCOL	DOSSIER VENTE TX LOT	2,96 \$
202600604 (I)			2026-04-30	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE	FORMATION LOI SUR LES CONT	172,46 \$
202600605 (I)			2026-04-30	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER	AMENDES PERÇUES 2025	3 068,83 \$
202600606 (I)			2026-04-30	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	AMENDES PERÇUES 2025	454,95 \$
202600607 (I)			2026-04-30	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	AMENDES PERÇUES 2025	342,87 \$
202600608 (I)			2026-04-30	84	MUN. DE STE-APOLINE-DE-	AMENDES PERÇUES 2025	1 192,84 \$
202600609 (I)			2026-04-30	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	AMENDES PERÇUES 2025	1 418,89 \$
202600610 (I)			2026-04-30	86	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R	AMENDES PERÇUES 2025	802,82 \$
202600611 (I)			2026-04-30	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	AMENDES PERÇUES 2025	3 425,64 \$
202600612 (I)			2026-04-30	88	MUN. DE ST-PIERRE-DE-LA-R	AMENDES PERÇUES 2025	514,50 \$
202600613 (I)			2026-04-30	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-R	AMENDES PERÇUES 2025	2 208,16 \$
202600614 (I)			2026-04-30	94	MUNICIPALITE DE L'ISLE-AUX	AMENDES PERÇUES 2025	542,27 \$
202600615 (I)			2026-04-30	102	PARC REGIONAL DES APPAL	AIDE FIN. PROJETS RÉG. 2026	96 000,00 \$
202600616 (I)			2026-04-30	351	TREMBLAY BOIS MIGNAULT	HON. PROF. DOSSIER CPTAQ	6 058,89 \$

Élargir: cpmrc15

Page 4 sur 5

MRC MONTMAGNY

4 mai 2026

Liste des paiements émis (du 2026-04-01 au 2026-04-30)							Détailée par N° chèques
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600617 (I)			2026-04-30	629	JULIE PAYEUR, GRAPHISTE	MONTAGE FORMULAIRES DYHA	919,80 \$
202600618 (I)			2026-04-30	634	LES CONCASÉS DU CAP IN	REBUTS AMÉNAGEMENT BUREA	219,83 \$
202600619 (I)			2026-04-30	852	KONE INC.	ENTRETIEN 01-04-2026 AU 30-06-	1 294,19 \$
202600620 (I)			2026-04-30	888	MDM PUBLICITÉ	4 MANTEAUX MRC	664,09 \$
202600621 (I)			2026-04-30	998	BISTRO LAFONTAINE	REPAS CONSEIL AVRIL	331,30 \$
202600622 (I)			2026-04-30	1578	SIMARD, JULIEN	CONCEPTION AFFICHE GRAVEL	396,68 \$
202600623 (I)			2026-04-30	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	79,73 \$
202600624 (I)			2026-04-30	1758	ITEM TI	ACCES PLATFORME AVRIL 2026	1 786,20 \$
202600625 (I)			2026-04-30	2129	BUROPRO CITATION INC.	SAC À ORD. ED. BÉL.	362,75 \$
202600626 (I)			2026-04-30	2143	GÉOCENTRALIS	UTILISATION LOGICIEL 4E VERS	9 774,63 \$
202600627 (I)			2026-04-30	2700	LES BERGERS DES CHAMPS	SUBV. FRR VOLET 4 DERN. VERS	36,49 \$
202600628 (I)			2026-04-30	2737	MICHEL HUDON	PAIEMENT RÉNORÉGION 0186	760,50 \$
202600630 (I)			2026-04-30	2763	SÉBASTIEN QUIRION	HON. PRR0193/201/202/203	3 384,92 \$
202600631 (I)			2026-04-30	3084	LEIKA MARKETING INC	SERV. PROF. GRAPHISME	2 277,43 \$
202600632 (I)			2026-04-30	3095	LES CONSTRUCTIONS GINO	TRAVAUX SQ	1 643,88 \$
202600633 (I)			2026-04-30	3097	PAUSE CAFÉ 2M	CAFÉ ET LAIT	109,00 \$
202600634 (I)			2026-04-28	18	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ AVRIL 2026	68,40 \$
202600635 (I)			2026-04-28	18	TELUS QUEBEC	LIGNE ALARME ASCENSEUR AV	88,40 \$
202600636 (I)			2026-04-30	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURNACES COLLECTIVES MAJ	20 385,64 \$
202600439 (I)	11383		2026-04-02	1402	FRANCOTYP-POSTALIA CAN	LOCATION COMPTEUR	258,69 \$
202600441 (I)	11384		2026-04-02	2185	CORRIVEAU HENRIETTE	ATELIERS RIOPELLE 11-02-2026	725,00 \$
202600531 (I)	11385		2026-04-15	27	COMM. ADM. DE RÉGIME DE	REMISE POUR AJUSTEMENT AN	97,43 \$
202600554 (I)	11366		2026-04-23	104	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE I	CHEQUE-CADEAU PRIX DU PATR	150,00 \$
202600629 (I)	11367		2026-04-30	2760	RENSEIGNEMENTS STRATE	DOSSIER VENTE TX	283,19 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000							723 659,70 \$
Total des paiements émis							723 659,70 \$
Total des paiements émis par type de paiement							
Total des chèques							185 146,98 \$
Total des dépôts direct							538 511,72 \$
							723 659,70 \$

Élargir: cpmrc15

Page 5 sur 5

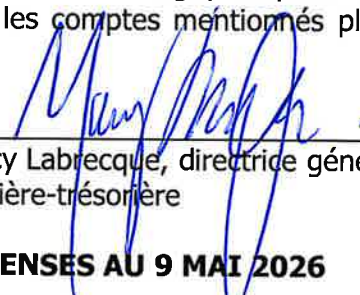


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 723 658,70 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale et
greffière-trésorière

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 9 MAI 2026

L'état des revenus et dépenses au 9 mai a été remis aux membres du Conseil.

8.3 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2025 (DÉPÔT AUX VÉRIFICATEURS)

Le vérificateur a débuté la vérification des états financiers de la MRC et celui-ci est à nos bureaux depuis le 11 mai dernier. L'état des revenus et dépenses déposé est avec un surplus de 153 814,90 \$ pour l'audit.

Cet état a été remis aux membres du Conseil.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT 10.1 RADON

M. Claude Dumas, maire de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, mentionne que sa municipalité a été interpellée par des citoyens relativement au dossier du radon. À la suite du reportage à la télévision, ce sujet suscite de l'inquiétude. Il demande si de l'information pourrait être obtenue à ce sujet.

La MRC, ayant une Signature Innovation en santé durable, validera le type d'informations pouvant être fournies aux élus et aux municipalités.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

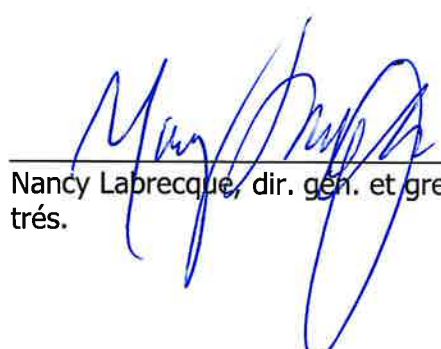
IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h.

ADOPTÉ

2026-05-41


Chantal Côté, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-trés.